



Réseau thématique soutenu par le FRQS



**APPEL DE PROPOSITIONS
PROGRAMME 4.2.1 OPPQ-REPAR
DEMANDE COMPLÈTE**

Date limite de soumission : 1^{er} mai 2020 à 16 h 30

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du « Programme de partenariat OPPQ – REPAR » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique œuvrant en milieu clinique (« collaborateurs-cliniciens ») et qui sont appuyés par des chercheurs du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'un clinicien d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, il doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou un projet corolaire à ceux déjà réalisés par le chercheur ou l'équipe de recherche qui le soutient ou l'accueille. Le demandeur devra confirmer qu'il maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'il aura pendant toute la durée du projet et indiquer comment son projet s'intègre dans sa pratique ou dans les milieux cliniques. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des collaborateurs qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet, réalisé en équipe, a un potentiel de retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de trois ans et le fait pour le demandeur d'avoir une expérience en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la mission du REPAR et s'inscrire dans les projets structurants (orientations stratégiques) du REPAR ([mission et projets structurants du REPAR](#)).

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans le cadre de ce partenariat entre l'OPPQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(s) (physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique) et chercheur(s) dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les

- thérapeutes en réadaptation physique à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Permettre la réalisation de projets de recherche clinique de plus grande envergure en doublant le montant maximal de 7 500 \$ normalement offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ ;
 3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche liées à la pratique et aux enjeux cliniques actuels des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
 4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité (du demandeur et de la demande) sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

Critères concernant le demandeur principal :

1. Être membre régulier de l'OPPQ ;
2. Être membre associé ou étudiant du REPAR (excluant le niveau postdoctoral)¹ ;
3. Avoir une version à jour de son CV dans son profil de membre du REPAR. Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC ou CSRNG, est accepté. Pour les cliniciens, leur CV doit contenir les informations requises (voir Présentation des lettres d'intention et des demandes complètes). Le CV du demandeur principal doit témoigner de tous les critères d'admissibilité.
4. Ne pas détenir simultanément comme demandeur principal une autre subvention de ce programme ;
5. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande) ;
6. Dans le cadre de ce concours, le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique) peut soumettre une seule demande en tant que demandeur principal au programme de bourses et de subventions de l'OPPQ, toutes catégories confondues : bourses de l'OPPQ, subventions de l'OPPQ et subventions en partenariat OPPQ-REPAR. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours.

Critères concernant l'équipe de recherche et le projet proposé² :

1. Le demandeur identifié comme demandeur principal doit être un clinicien ;

¹ Si physiothérapeute ou le thérapeute en réadaptation physique n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite avant de déposer la demande de subvention.

² Chaque critère doit être précisé explicitement dans la demande.

2. Le rôle prépondérant du demandeur principal dans la réalisation du projet doit être bien établi ;
3. L'équipe de recherche doit comporter au moins un membre régulier (chercheur) du REPAR qui assure un soutien scientifique tout au long du projet et qui agit comme mentor du demandeur principal ;
4. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'un clinicien ou d'un groupe de cliniciens appuyé par un ou des chercheurs du REPAR. Le rôle de chaque membre de l'équipe de recherche (cliniciens, chercheurs, ou autre) doit répondre à cette attente et il doit être significatif pour la réalisation du projet. L'expertise des membres de l'équipe doit compléter celle du demandeur principal et celle des autres membres de l'équipe.
5. Bien que certains liens puissent exister entre le projet proposé et d'autres projets des membres de l'équipe, le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel (subvention ou bourse) ni un renouvellement ni une continuation de projets en cours d'un ou plusieurs membres de l'équipe de recherche. **La demande sera rejetée si la différence entre le projet proposé et d'autres projets liés (des membres de l'équipe), incluant le financement, n'est pas explicitement détaillée ;**
6. Le projet ne doit pas avoir débuté au moment de la demande.
7. Le milieu clinique, dans lequel le projet proposé sera réalisé, s'engage à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet pour modifier la pratique clinique.
8. Les lettres suivantes doivent accompagner la demande :
 - 8.1. Lettre du demandeur principal (max. deux [2] pages) qui devra être signée par son employeur et précisant :
 - L'implication du demandeur dans la réalisation du projet ;
 - Le temps que le demandeur dédie actuellement à la pratique clinique ;
 - La confirmation que le demandeur maintiendra des activités cliniques tout au long du projet ;
 - La description de l'expérience en recherche, le cas échéant.
 - 8.2. Lettre d'appui du membre chercheur régulier du REPAR, détaillant et confirmant la pertinence de son rôle et son expertise pour la réalisation du projet, qu'il offre un soutien scientifique tout au long du projet.
 - 8.3. Lettre d'appui du milieu clinique, dans lequel le projet proposé sera réalisé, témoignant de son engagement à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique).

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DE LA DEMANDE COMPLÈTE

1. La qualité du dossier du demandeur ; le fait de détenir une expérience en recherche est un atout. Le fait de posséder une expérience clinique à titre de clinicien d'au moins trois ans à temps plein (ou équivalent) est aussi considéré comme un atout ;

2. Le rôle du demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation) est clairement spécifié dans la demande et est prépondérant pour la réalisation du projet clinique ;
3. La qualité scientifique du projet ;
4. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu ;
5. La qualité (pertinence et réalisme) du plan de transfert et d'appropriation des connaissances.

L'essence du programme requiert que le demandeur ait un rôle prépondérant pour la réalisation du projet et que ce projet ait un impact sur la pratique clinique ou le milieu clinique. Ainsi, une note moins élevée que 7/10 au point relié au rôle prépondérant du demandeur principal du « Dossier du demandeur principal » et au point relié à l'impact clinique du projet des « Retombées potentielles du projet » exclura la demande, peu importe la note finale.

PRÉSENTATION DES DEMANDES COMPLÈTES

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet (**maximum de 6 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])
- Un échancier et une ventilation du budget (financement demandé pour le projet proposé) (maximum de 2 pages)
- Une démonstration que le projet proposé n'est pas un sous-projet d'un membre de l'équipe de recherche, qu'il est innovant et qu'il n'est pas en continuité avec des projets d'un chercheur. Cependant, certains liens peuvent exister entre cette demande et d'autres projets des membres de l'équipe. **C'est la responsabilité de l'équipe de rendre claire dans la demande la différence entre ce projet et d'autres projets liés.** (1/2 page)
- Les références bibliographiques (liste des références les plus pertinentes [maximum 20 références])
- Les lettres : 1) lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique) ; 2) lettre d'un membre de l'équipe ayant le statut de chercheur au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien qu'il offrira et 3) une lettre du demandeur spécifiant l'implication du demandeur, le temps que ce dernier dédie actuellement à la pratique clinique, la confirmation qu'il maintiendra des activités cliniques tout au long du projet, ainsi

que la description de l'expérience en recherche, le cas échéant. Cette lettre devra être signée par son employeur.

La description du projet doit présenter les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport :
 - aux orientations du programme OPPQ-REPAR et les projets structurants du REPAR ;
 - à la pratique clinique actuelle ou dans les milieux ciblés
 - aux enjeux actuels de la réadaptation en déficience physique ;
- La description claire d'objectifs réalistes, de la population ciblée (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances ;
- La justification du besoin de financer ce projet par rapport à l'impact des livrables du projet sur la pratique clinique ou dans le milieu ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets en cours ou non finalisés ayant obtenu un financement antérieur d'un autre organisme subventionnaire ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La démonstration que l'équipe de recherche possède les connaissances méthodologiques requises à la réalisation du projet soumis ;
- La présence de réseautage montrant une diversité et une complémentarité des disciplines en réadaptation est un atout.

Les CV abrégés de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation. Seuls les CV des membres invités (non membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC ou CSRNG, est accepté.

Le CV doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

Aucune annexe, autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par le président du comité d'évaluation et les représentants de l'OPPQ. Les demandes acheminées au comité de suivi (lettres d'intention) et au comité d'évaluation (demandes complètes) seront toutes admissibles.

Les demandes complètes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

Le comité bipartite est composé de trois (3) évaluateurs, dont un (1) membre du REPAR (un membre associé, un membre chercheur ou un membre étudiant ayant un diplôme de

doctorat), d'un (1) membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ et d'un (1) membre de l'OPPQ et membre chercheur du REPAR. Le comité est présidé par un chercheur membre du conseil scientifique du REPAR et membre de l'OPPQ.

Le comité bipartite achemine sa recommandation au conseil de direction du REPAR et au conseil d'administration de l'OPPQ qui attribuent le financement.

Les candidats qui soumettent une demande de financement, qu'ils soient retenus ou non, recevront une rétroaction de leur évaluation du comité de suivi et du comité d'évaluation.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OPPQ + 7 500 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés en parts égales à chacun des organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 7 500 \$, soit la portion de l'OPPQ, peut être alloué au demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

ENGAGEMENT DU RÉCIPIENDAIRE

1. Selon les opportunités du moment, présenter les résultats des travaux à un congrès, un colloque ou une autre activité à caractère scientifique de l'OPPQ ;
2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé au demandeur ;
3. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue *Physio-Québec*, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ou offrir un webinaire avec l'OPPQ axé sur le transfert des connaissances ;
4. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
5. Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
6. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Un rapport financier est exigé au 31 mars de chaque année. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à

répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet ;

7. Participer aux activités scientifiques et de diffusion de connaissances du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES COMPLÈTES POUR L'ANNÉE 2020-2021

Les demandes complètes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **1^{er} mai 2020 à 16 h 30.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771).